

Pleins feux sur les droits de la personne

Décembre, mois des droits de la personne

L'AFPC commémore quatre journées importantes en décembre : la Journée mondiale du SIDA, la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, la Journée des droits de l'homme et la Journée internationale des personnes handicapées. Le présent numéro de Parlons syndicat renferme les déclarations de l'AFPC de décembre 2009, dans lesquelles le syndicat renouvelle son engagement envers les droits de la personne, l'égalité, la justice sociale et la solidarité.

encourage ses membres et leurs familles à porter un ruban rouge pour attirer l'attention sur ce fléau, pour mettre fin à la discrimination et aider à lever le voile de l'ignorance à l'égard du sida.

Nous vous encourageons à lire, à discuter et à vous informer davantage au sujet du VIH/SIDA. **Nous devons également passer à l'action** et faire pression sur notre gouvernement afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour sensibiliser davantage la population, éliminer la discrimination à l'égard des personnes infectées par le VIH/SIDA et investir les ressources nécessaires pour enfin trouver un remède.

Le 1^{er} décembre : « Journée mondiale du SIDA »

Nous savons que les personnes et les collectivités les plus touchées par le VIH/SIDA sont celles dont les droits sociaux et économiques de base sont bafoués. De plus, 95 % des personnes atteintes par le SIDA, à l'échelle mondiale, vivent dans les pays les plus pauvres; les femmes en sont les principales victimes et, chaque jour, un nombre invraisemblable d'enfants deviennent orphelins.

Selon les estimations d'ONUSIDA à l'échelle mondiale, 31,3 millions d'adultes et 2,1 millions d'enfants vivent avec le VIH et, en 2008, on comptait environ 2,7 millions de

personnes nouvellement infectées par le virus. Selon le plus récent rapport mondial d'ONUSIDA, des progrès ont été réalisés pour stabiliser l'épidémie à l'échelle mondiale. Toutefois, les violations des droits de la personne, l'inégalité des sexes, la discrimination et la stigmatisation prévalent toujours dans de nombreux pays et font obstacle à une intervention efficace pour contrer l'épidémie.

Aujourd'hui, 1^{er} décembre, Journée mondiale du SIDA, nous devons faire tomber les barrières.

En ce jour, l'Alliance de la Fonction publique du Canada



Le 3 décembre – Journée internationale des personnes handicapées

« Capacitation des personnes handicapées et de leurs communautés dans le monde entier »

Près d'une personne sur dix dans le monde entier vit avec un handicap et les personnes ayant un handicap représentent 20 % de la population vivant dans la pauvreté dans les pays en voie de développement. Dans les pays du Sud, 80 à 90 % des personnes handicapées en âge de travailler sont sans emploi, et on estime que ce nombre se situe entre 50 et 70 % dans les pays de l'Ouest.

Au Canada, l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) est une enquête menée à l'échelle nationale pour recueillir des données concernant les personnes handicapées. Selon l'EPLA 2006, 14,3 % cent de la population canadienne s'est déclarée handicapée.

Selon le Conseil des Canadiens avec déficiences, les Canadiennes et les Canadiens handicapés et leur famille risquent deux fois plus de vivre dans la pauvreté que le reste de la population, et l'incidence de la pauvreté chez les Autochtones et les membres des Premières nations qui ont un handicap est encore plus élevée. Plus de deux millions de Canadiens handicapés ne peuvent accéder à au moins l'une des aides requises en éducation, dans les

lieux de travail, sous forme de modification résidentielle ou d'appareils fonctionnels et autres qui leur permettraient de participer pleinement à leur communauté. Plus de 56 % des adultes handicapés en âge de travailler sont actuellement sans emploi ou hors du marché du travail. Ce taux atteint presque 60 % chez les femmes ayant des limitations fonctionnelles. Au Canada, un peu plus de la moitié des enfants handicapés n'a pas accès aux dispositifs et

femmes handicapées, est l'une des plus élevées.

La Journée internationale des personnes handicapées est l'occasion de mobiliser les énergies pour que les personnes handicapées puissent exercer leurs droits humains et participer à la vie de la société sans réserve et dans des conditions d'égalité, conformément à l'objectif qui a été fixé par le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1982.

L'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) défend depuis toujours le droit des personnes ayant un handicap de vivre et de travailler dans une société avec dignité, autonomie et égalité.

L'AFPC, inlassable, continue de faire avancer le dossier dans la lutte pour l'égalité et la participation entière des personnes ayant un handicap à notre société. Le Congrès triennal de l'AFPC de 2009 a adopté une résolution qui réclame la mise en place d'une stratégie globale sur l'obligation d'adaptation. Cette stratégie prévoit la sensibilisation des membres en milieu de travail, leur éducation et la mobilisation de ces derniers pour passer à l'action. La stratégie comprendra aussi l'élaboration d'outils pour intégrer l'obligation d'adaptation dans tous les travaux du syndicat, en milieu de travail et dans les collectivités.

Que ce soit par des modifications législatives, l'action politique ou la négociation collective, l'AFPC continuera sa lutte pour éliminer les obstacles en milieu de travail et dans les collectivités et y abolir la discrimination.



accessoires fonctionnels requis. Au sein de la société canadienne, l'incidence de la violence et des agressions perpétrées à l'égard des personnes handicapées, notamment des

Le 6 décembre – Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Cette année marque le 20^e anniversaire du massacre qui a eu lieu à l'École Polytechnique de Montréal, au cours duquel Marc Lépine a tué 14 jeunes femmes. Cet exemple extrême de violence à l'endroit des femmes est souligné le 6 décembre de chaque année, et il restera à jamais gravé dans notre mémoire collective.

Lorsque ce crime misogyne a été perpétré, des femmes et des hommes de partout au pays ont promis de surmonter leur peine et leur indignation pour passer à l'action : nous sommes descendus dans la rue; nous avons signé des pétitions; et nous avons exercé des pressions sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des mesures efficaces pour mettre fin à toutes formes de violence contre les femmes. Presque vingt ans plus tard, la violence exercée contre les femmes demeure endémique : violence conjugale, agression sexuelle, inceste, sévices sexuels, harcèlement racial, autant d'actes de violence qui continuent de tourmenter les femmes,

particulièrement les plus vulnérables de la société.

Au cours des vingt dernières années, le gouvernement fédéral a ratifié des déclarations internationales, adopté des plans d'action et fait maintes promesses aux Canadiennes... mais sans grands résultats. Et là, le gouvernement Harper a donné son appui au projet de loi C-391, qui abolirait le registre des armes d'épaule. Rappelons-nous que ce registre avait été mis en place dans la foulée de la tuerie à Polytechnique. Aux termes du projet de loi, non seulement les propriétaires de fusils et de carabines ne seraient plus obligés d'enregistrer leurs armes, mais il

un programme qui a fait ses preuves et réduit la violence faite aux femmes?

Le gouvernement fédéral fait aussi avancer son programme axé sur la loi et l'ordre. Il propose, notamment, d'augmenter le nombre de crimes qui entraînent l'imposition de peines minimales obligatoires et d'imposer des peines plus lourdes pour certains crimes. Mais il fait fausse route. En abolissant le pouvoir discrétionnaire des juges au moment de déterminer les peines, le gouvernement ouvre la voie à l'injustice et à l'arbitraire.

La vraie solution à la violence contre les femmes est l'adoption de programmes économiques et sociaux : garderies; logement social;

prestations d'aide sociale majorées; accès à la justice; pensions adéquates; sécurité pour les femmes autochtones; équité en emploi pour les immigrantes et les femmes appartenant aux groupes raciaux visibles; et programmes permettant aux femmes handicapées de

surmonter les nombreux obstacles à leur réalisation. De telles mesures donneront aux femmes une **autonomie économique** et une protection sociale leur permettant d'échapper à la violence et de trouver la sécurité.

En cette triste journée de commémoration, l'AFPC et ses membres veulent plus que des souvenirs et des promesses creuses. Nous voulons que le gouvernement prenne des mesures concrètes et immédiates pour faire cesser la violence contre les femmes!



faudrait aussi détruire plus de huit millions de dossiers. Pourtant, le taux d'homicide conjugal commis avec une arme à feu a diminué de 50 % depuis la création du registre. Les policiers canadiens interrogent le registre des armes à feu plus de 10 000 fois par jour, ce qui leur permet de vérifier s'il y a un fusil ou une carabine dans les lieux où ils doivent intervenir, ce qui est particulièrement important au moment de régler les querelles conjugales. Pourquoi le gouvernement fédéral veut-il abolir

Le 10 décembre – La Journée internationale des droits de la personne

Une lutte difficile

La Journée des droits de la personne marque l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'assemblée générale des Nations Unies, en 1948. Le thème retenu cette année est : la non-discrimination.

L'AFPC est à l'avant-garde de la lutte pour les droits de la personne. Depuis toujours, elle lutte contre la discrimination, favorise l'équité en emploi et l'équité salariale, revendique des lieux de travail exempts de harcèlement, contribue à la rédaction de lois sur les droits de la personne et analyse la jurisprudence dans ce domaine. Le syndicat s'est aussi engagé à soumettre toutes ses activités à des analyses anti-oppression et à des analyses en matière d'équité.

L'AFPC continue de surveiller et de dénoncer assidûment la discrimination sous toutes ses formes. Une tâche d'autant plus importante que nous assistons présentement à la montée du conservatisme social. Au cours des dernières années, les médias grand public et le gouvernement ont attaqué sans relâche l'égalité et l'inclusion, deux des valeurs enchâssées dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et les lois sur les droits de la personne. Les conservateurs, en particulier, ont démantelé les programmes visant l'avancement des droits de la personne.

On a assisté, tout récemment,



à une campagne de salissage des commissions des droits de la personne menée par des médias et des représentants de droite. Sous prétexte de défendre la liberté d'expression, ces groupes ont remis en question certaines décisions rendues par la Commission canadienne des droits de la personne et son tribunal en vertu de l'article 13 de la *Loi canadienne des droits de la personne*, qui porte sur la propagande haineuse. Cette campagne comporte un autre objectif : faire changer d'opinion la population au sujet des commissions des droits de la personne. Pour ce faire, les instigateurs de la campagne comparent souvent les commissions des droits de la personne à des « polices de la pensée » ou, pire encore, à des régimes dictatoriaux. Et leurs attaques ne se limitent pas à la CCDP; ils s'en prennent également à des commissions provinciales, dont la Commission des droits de la personne de l'Ontario.

Pendant ce temps, le gouvernement Harper a mis de l'avant son programme anti-égalitaire : abolition du Programme de contestation judiciaire; réductions draconiennes des programmes et services destinés aux femmes, aux enfants et aux groupes marginalisés; restrictions des droits des travailleuses et travailleurs migrants; reculs en matière d'équité salariale. Ce ne sont là que

quelques exemples des gains que nous avons perdus en matière de droits de la personne depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, il y a quatre ans. Ils ont aussi éliminé, ou réduit considérablement, le financement accordé aux organismes qui défendent et protègent les droits de la personne, tels que la CCDP, et montré une indifférence flagrante à l'endroit des Autochtones en refusant de mettre en œuvre l'Accord de Kelowna et d'adhérer à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le gouvernement a également resserré les mesures prévues dans la Loi sur le terrorisme, restreignant ainsi les libertés civiles et créant des conditions propices au profilage racial.

La lutte pour protéger et défendre les droits de la personne est plus difficile que jamais. En cette Journée internationale des droits de la personne, l'AFPC invite ses membres à réaffirmer leur volonté d'atteindre l'égalité et de combattre la discrimination sous toutes ses formes. Un tel engagement de leur part est essentiel, non seulement pour reprendre ce que nous avons perdu, mais aussi pour réaliser l'objectif collectif que nous nous sommes fixé : bâtir un monde où « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». (Article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme)